

Procès-verbal du Conseil Municipal **Séance du 20 octobre 2016**

L'an deux mille seize et le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Marc SANCHEZ, Maire.

Étaient présents : Monsieur SANCHEZ Marc, Madame Myriam LEONARD, Monsieur Didier FABRE, Monsieur Jackie ROY, Madame Emilie ALLABERT, Monsieur André CASSAN, Monsieur Laurent CARRERE, Monsieur Bernard MUCCI, Monsieur Raymond LORCA, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Patrice FAUCONNET, Madame Lise CAYRE, Madame Isabelle GRAUPERA, Madame Béatrice BERTRAND, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL, Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Yves PAUBERT, Madame Patricia MENENDEZ.

Procurations de vote :

Monsieur Jean-Luc TORRECILLIAS donne procuration à Monsieur Laurent CARRERE,
Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Marc SANCHEZ,
Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Myriam LEONARD,
Madame Marie-Pierre SIBER donne procuration à Monsieur André CASSAN,
Monsieur Yvon PAPAÏX donne procuration à Monsieur Jackie ROY,
Madame Sylvia GUERRERO donne procuration à Madame Maryse ROUDIERE-CARBONNEL ;
Monsieur Stéphane FERRIER donne procuration à Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Était absent : Monsieur Francesco ANTINI

Secrétaire de séance : Madame Lise CAYRE

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2016

Monsieur Le Maire

Bonjour à tous, merci d'être présents pour ce conseil municipal du 20 octobre. Le quorum étant atteint, je vous fais lecture de l'ordre du jour de cette séance :

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 12 septembre 2016

I – AFFAIRES GENERALES :

- Demande d'adhésion de la Commune de Freychenet à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

II – AFFAIRES FINANCIERES :

- Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui.
- Demande de subvention pour une étude de faisabilité technique, juridique et financière de réalisation et d'exploitation d'installations de production de chaleur avec réseau de chaleur – Modification du plan de financement suite à l'intégration d'une mission d'expertise en géothermie.
- Projet « Lavelanet, carrefour de mobilités des 4M » - Participation 1^{ère} tranche – Région Occitanie.

III – ENFANCE – JEUNESSE :

- Convention d'objectifs et de financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2016 au 30/06/2017 pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » de la Commune de Lavelanet.

IV – URBANISME – CADASTRE :

- Achat à la S.C.I. DE PREVILLE d'un ensemble immobilier situé avenue Alsace Lorraine.
- Opération façade : subvention.
- Construction de la future Gendarmerie : types de logements.
- Demande d'effacement du réseau publique d'électricité, dans l'emprise de la démolition sur le site Mirabeau.

Monsieur Le Maire

Je souhaiterais, s'il n'y a pas d'objection, que l'on puisse rajouter une délibération qui concerne les aides complémentaires en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs dans le cadre de la convention Opération de Revitalisation du Centre Bourg et de Développement de Territoire valant Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat- Renouvellement Urbain.

Y a-t-il des oppositions ?

Pas d'oppositions, je vous remercie d'avoir accepté l'ajout de cette délibération.

Concernant l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 12 septembre.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1 abstention : Monsieur Yves PAUBERT.

Monsieur Yves PAUBERT

Oui, c'est juste parce que je n'étais là lors de ce conseil municipal.

Le procès-verbal est adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés : 27 voix pour et 1 abstention.

Concernant les affaires générales : Demande d'adhésion de la commune de Freychenet à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes.

Madame Emille ALLABERT

Il est fait part à l'assemblée délibérante de la demande d'adhésion de la Commune de Freychenet à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes. Le conseil communautaire, dans sa séance du 21 septembre 2016, a approuvé à l'unanimité cette demande d'adhésion. Il est ajouté qu'il appartient désormais à chaque commune de se prononcer sur cette demande dans un délai de trois mois. A défaut de délibération dans ce délai, la demande d'adhésion sera réputée acceptée.

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette extension de périmètre.

Monsieur le Maire

Cela portera à 24 le nombre de communes de la Communauté de Communes du Pays d'Olmes avec l'adhésion de Freychenet. Vous m'en voyez ravi puisqu'après en avoir discuté avec l'ensemble des habitants de ce territoire, leur bassin de vie dépend plus du Pays d'Olmes que du Pays de Foix.

Y a-t-il des questions ?

Pas de questions. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

Concernant les affaires financières: Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui.

Je demanderai à Monsieur Franck FAREZ de bien vouloir quitter la salle et de n'y revenir qu'après le vote du conseil municipal.

Madame Myriam LEONARD

Il est fait part à l'assemblée de la demande d'aide formulée par l'Association Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui, dont le siège social est situé sur la commune de Lavelanet. Il est rappelé que cette association créée il y a douze ans propose de nombreuses activités de rythmes différents :

- activités hebdomadaires telles que des ateliers couture, décors, accessoires, théâtre, scénario ;
- activités mensuelles telles que l'escrime artistique, cascades, cuisine médiévale, danses historiques;
- atelier bimensuel "Recherches Historiques" mis en place dans le courant de l'année 2016, en partenariat avec les archives départementales de l'Ariège.

Au total, ce sont près de 120 adhérents qui participent régulièrement à ces rencontres. Afin de financer ces actions, les bénévoles de l'association s'investissent toute l'année sur des manifestations diverses et variées telles que l'organisation de buvettes (faisant l'objet de déclarations de débit de boisson temporaires), le marché de Noël, des expositions, des repas,...

Le travail des bénévoles tout au long de l'année est présenté au public sous la forme d'un spectacle Son et Lumière joué chaque année le premier week-end de juillet dans le parc de la Mairie. Ce spectacle de qualité, encadré par des professionnels de spectacle, permet de mettre en avant le travail de chacun. Il est précisé que depuis 2014 ce spectacle obtient chaque année le label QUALITE attribué par la Fédération Française des Fêtes et Spectacles Historiques, ce qui fait de lui un des 30 spectacles Son et Lumière meilleurs de France tant par sa rigueur historique que pour la qualité de son organisation. Cependant, pour des raisons climatiques peu favorables (chute de pluie sur les deux jours de spectacle), la fréquentation du public au spectacle Raconte-moi Lavelanet 2016 a été en baisse. Par conséquent, les recettes du spectacle ne permettent pas de présenter un budget en équilibre. Les recettes annexes telles que débit de boisson, expositions, repas constituent un plus qui ne permettront toutefois pas de faire face aux futurs achats de fournitures et de matériel pour les ateliers jusqu'au mois de décembre prochain.

Compte tenu de ces informations et de l'impact en terme de cohésion sociale des activités de l'Association Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle de fonctionnement d'un montant de 3.500€ à l'association pour lui permettre de maintenir ses activités et ses engagements auprès de ses adhérents.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire

L'organisation de cet événement a été une véritable catastrophe. C'est un événement que la municipalité soutien. Depuis quelques années, cette association retrace l'histoire de notre ville. Au travers de cette association, ce sont les ateliers coutures qui représentent beaucoup de monde et de nombreux adhérents qui participent aux animations.

A titre exceptionnel, je vous demande de leur verser une subvention exceptionnelle.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur PINHO TEIXEIRA.

Monsieur Xavier PINHO TEIXEIRA

Merci Monsieur le maire. Nous tenons à saluer le travail remarquable que fait cette association. Nous avons un grand nombre d'associations qui, pour quelques-unes, sont aussi en difficulté pour boucler leur budget. J'aurais aimé savoir qu'elle était la position de la mairie si, afin d'arriver à un budget équilibré, elles venaient solliciter la mairie pour une subvention d'équilibre exceptionnelle. Quelles positions vous nous avanceriez ? Avec quels jugements ? Aujourd'hui, vous venez abonder une subvention exceptionnelle supplémentaire.

Monsieur Le Maire

Lorsque les associations connaissent des difficultés dues à des événements particuliers, nous étudions toutes les demandes, bien sûr. Ce qui n'est pas fréquent, heureusement. Nous l'avons fait pour les comités des fêtes de Bensa ou du Quartier Chinois. Ils ont connu des difficultés très importantes et nous sommes intervenus financièrement pour leur permettre d'avoir un budget en équilibre.

Nous avons deux types d'associations, celles qui travaillent de leurs activités propres et celles qui travaillent en partenariat avec la mairie de Lavelanet. Elles, comme la Fête de la Noisette, valorisent l'image de la ville de Lavelanet au travers d'activités bien particulières.

L'association Lavelanet d'Hier à Aujourd'hui est assez particulière. Nous avons souhaité que ces spectacles et défilés se fassent avec la mairie. Cette année, nous avons changé le décor, nous l'avons fait dans le parc. Nous avons mis des tribunes supplémentaires pour que le cadre de la mairie soit un lieu valorisé. Dans l'avenir, il y aura des nouveautés qui seront apportées, des passerelles seront faites. Nous avons l'intention, Monsieur Franck FAREZ y travaille déjà, de réaliser un projet. Lorsque les bâtiments pour accueillir le nouvel Hôpital seront démolis, il y aura un lien entre le Défilé historique et la Fête de la Noisette de façon à utiliser le parc dans de très bonnes conditions.

Ce qui a été aussi très utile et agréable, cela n'est pas précisé dans la délibération, c'est que cette association s'est aussi chargée de mettre en place l'événement de l'élection de Miss Lavelanet - Pays d'Olmes. Cela a été un très bel événement. De plus, la Miss Midi-Pyrénées d'aujourd'hui, on ne peut que s'en féliciter, a été élue à Lavelanet. Elle portera le nom du Pays d'Olmes lors de l'élection de Miss France, ce qui est un véritable honneur. Les membres du bureau de l'association auraient alors pu demander un financement particulier, ils ne l'ont pas fait !

Deux bonnes raisons pour les soutenir dans cette difficulté qu'a été ces 2 jours de météo exécrable.

Lorsque des associations ont été en difficulté, nous les avons aidées que ce soit pour le judo ou pour la gymnastique. Ces associations étaient prêtes à fermer. Vous pouvez vous renseigner auprès des présidents que j'ai rencontrés. Nous avons toujours été présents pour répondre aux besoins exceptionnels leur permettant ainsi de maintenir leurs activités.

La vie associative sur Lavelanet est un élément que nous souhaitons privilégier. La mise à disposition de salles et d'équipements sportifs fait partie de nos aides. Cette année, les associations comme le judo, le tennis, ont reçu une revalorisation de leurs équipements sportifs. Nous sommes très attentifs. André CASSAN et Erald GAST veillent particulièrement sur ces points. Nous demandons systématiquement les budgets des associations pour être sûr qu'elles sont crédibles et qu'elles apportent à la ville.

Dans cette ville, qui compte 150 associations, la vie associative est un élément important avec des degrés divers par rapport à leur représentation municipale.

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA

Merci pour ces réponses.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Une abstention : Madame Sylvia GUERRERO.

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 26 voix pour et 1 abstention.

Monsieur le Maire

L'association de Madame GUERRERO a reçu un soutien considérable de la part de la ville de Lavelanet. Il y a peu de temps, elle a organisé un événement où nous avons fournis la mise à disposition de bâtiments et autre. Je suis surpris simplement de son abstention alors qu'elle-même a bénéficié d'une aide très importante de la ville. Le choix étant personnel, je ne peux que convenir qu'elle a des raisons de s'abstenir. Encore une fois, je vous remercie d'être un soutien à la vie associative. Je ne démentirai pas le co-entraîneur de l'équipe de rugby de Lavelanet qui nous apporte une certaine fierté. Ce n'est pas pour autant, Monsieur l'entraîneur, qu'il vous faudra demander une subvention supplémentaire (*avec le sourire*). La subvention supplémentaire, c'est lorsqu'on arrive en fédéral 3. Il reste encore deux niveaux à passer. Je félicite les dirigeants du club qui font un travail remarquable dans cette remontée avec les jeunes ainsi que toutes les autres associations.

Monsieur FAREZ peut revenir.

Autre délibération concernant les affaires financières : Demande de subventions pour étude de faisabilité technique, juridique et financière de réalisation et d'exploitation d'installations de production de chaleur avec réseau de chaleur- Modification du plan de financement suite à l'intégration d'une mission d'expertise en géothermie.

Monsieur Laurent CARRERE

Il est rappelé aux membres de l'assemblée délibérante que la collectivité s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre, les consommations d'énergie du territoire et de la préparer aux impacts du changement climatique. A cette fin utile, la commune a fait candidature à l'appel à projet Territoire à Energie Positive et pour la Croissance Verte (TEPCV) lancée par la Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'Energie et a été lauréatisée en janvier 2016.

Il est rappelé, dans le cadre de ce projet, quelles sont les neuf actions qui ont été positionnées. Le montant cumulé de ces actions s'élève à hauteur de 2.637.650 € HT. Parmi celles-ci, l'action n°3 a trait plus particulièrement à la création d'un réseau de chaleur dans le centre bourg pour un montant de 670.000€ HT. Ce réseau raccorderait plusieurs bâtiments publics.

La complexité juridique et technique de ce projet conduit à la nécessité de faire réaliser par un cabinet d'étude spécialisé une étude de faisabilité préalable au lancement de cette opération d'investissement. C'est dans ce cadre qu'a été validée la délibération n°2016/113 relative au plan de financement de cette future étude. Pour mémoire, cette délibération mentionnait le champ d'intervention et l'objectif de cette étude. Celle-ci devait aider à la définition de la faisabilité technique, économique et juridique de deux solutions techniques différentes, à savoir :

1. La création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur associé pour assurer le chauffage (et/ou la production d'ECS) des bâtiments suivants :
 - la Mairie et ses annexes (patrimoine communal),
 - la salle polyvalente dite « marché couvert » (patrimoine communal),
 - le bâtiment dit « Coq Lavelanétien » (patrimoine de l'association portant le même nom)
 - le futur Centre Hospitalier du Pays d'Olmes (patrimoine de l'hôpital).

2. La création d'une production de type géothermie et d'un réseau de chaleur/froid associé pour assurer le chauffage (et/ou la production d'ECS) des mêmes bâtiments que ceux de la solution 1 et le rafraîchissement du CHPO.

Après les premières réunions de coordination entre les différents organismes intervenant dans la reconstruction du nouveau Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, il s'avère qu'une expertise en matière de géothermie de minime importance sur sondes géothermiques verticales (S.G.V.) pourrait être pertinente et intégrée par conséquent dans le projet d'étude initialement arrêté. En effet, la Géothermie dite de « Très Basse Energie » constitue une énergie renouvelable permettant d'exploiter les ressources non seulement calorifiques mais aussi frigorifiques du sous-sol. Cette solution énergétique permet, lorsqu'elle peut être techniquement mise en œuvre, d'assurer tout ou partie des futurs besoins de chauffage, d'ECS et de climatisation (ou rafraîchissement – Géocooling) d'un pavillon ou de plusieurs bâtiments.

Par conséquent, il est proposé que l'étude comporte non pas deux volets comme prévus initialement mais trois volets :

- Volet 1 : optimisation énergétique des bâtiments concernés
- Volet 2 : étude de faisabilité d'un réseau de chaleur comportant deux solutions techniques
 - o Solution 1 : création ou ré-utilisation d'une chaufferie automatique biomasse
 - o Solution 2 : création d'une installation géothermique
- Volet 3 : étude de faisabilité de la mise en œuvre d'une exploitation de la ressource géothermique sur Sondes Géothermiques Verticales (circuit fermé)

Ce volet complémentaire est évalué à 1.250€ HT. Il est présenté la modification du plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

Réalisation d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière		
	Montant en euros	%
ADEME	7.787,50	35%
Conseil régional	7.787,50	35%
Conseil départemental	2.225,00	10%
Total des aides	17.800,00	80%
Autofinancement	4.450,00	20%
TOTAL	22.250,00	100%

Sur la base de ces informations, il est proposé de maintenir le dépôt de trois dossiers de demandes de subvention aux institutionnels mentionnés ci-avant dans le tableau récapitulatif.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire

Un projet important que celui de l'Hôpital. Nous essayons de trouver toutes les ressources nécessaires à une économie maximale. La géothermie semble un élément porteur. Nous avons besoin de faire ces études. Nous connaissons déjà les énergies chaudière-bois et gaz. La géothermie est peut-être une solution. Pour information, le nouveau Tribunal de Grande Instance est un bâtiment chauffé uniquement par la géothermie. Cette étude doit apporter des réponses. Notre bâtiment aura des espaces conséquents avec un sous-sol qui pourrait accueillir ce genre de chauffage. Il est bon d'avoir tous les éléments pour décider dans le but

d'économiser les ressources énergétiques. Je vous donne un dernier élément, nous sommes sur ces projets-là, grâce à TEPCV, subventionnés à hauteur de 80 %. Ce qui n'est pas négligeable.

Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci de cette décision.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

Autre délibération concernant les affaires financières : Projet "Lavelanet, carrefour de mobilités des 4 M"- Participation 1ère tranche-Région Occitanie.

Je vous rappelle que la collectivité s'est engagée, d'une part, dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et, d'autre part, dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

Je vous rappelle aussi que la Commune de Lavelanet conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du centre ancien réalisé en janvier 2014. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, le secteur Ancienne Maison de retraite est apparu comme un élément structurant du centre-ville.

De plus, je précise que depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de m² de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent de formidables opportunités de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Je vous précise que la commune a été lauréatisée en janvier 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » dont les objectifs sont d'atténuer les effets du changement climatique, d'encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales et de faciliter l'implantation de filières vertes.

Ce projet s'appuie sur 9 actions qui permettront la transition écologique du territoire. L'objectif primordial est de faciliter les mobilités douces grâce à la continuité de la voie verte et aux actions visant à pacifier la rencontre piéton-voiture, de réintroduire l'eau dans les espaces collectifs de vie et d'effacer les friches en préservant la qualité de l'air et des paysages. Ainsi, le secteur de l'Avenue Alsace Lorraine est un axe stratégique pour intensifier la liaison voie verte – centre bourg.

Ainsi ces projets s'inscrivent dans la volonté profonde de modifier la ville, mais également dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, le projet de réaménagement du complexe immobilier Ancienne Maison de retraite constitue l'axe reliant d'une part le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale. L'aménagement de l'avenue Alsace Lorraine - action n°1 du dossier TEPCV est également une partie structurante du devenir de la ville et dont il y a lieu de modifier sa fonction urbaine.

Ces opérations se traduisent par le réaménagement de l'ancienne Maison de retraite en espace public et la création de déplacements doux au sein de l'Avenue Alsace Lorraine.

Le montant total des travaux s'élève pour la ville de Lavelanet à hauteur de 860.000 € HT. Je vous présente le programme financier du dossier :

Description des dépenses	Montant HT en euros	
Études	135 000	
Travaux d'aménagements	725 000	
Total du projet	860 000	

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – TEPCV 2016 <i>Critères « Mobilité douce »</i>	468 000€	54,4%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises <i>20% plafond à 80 000€ par tranche soit 2 tranches de 400 000€</i>	160 000€	18,6%
Conseil Régional LRMP – CRU Montagnes Ariégeoises <i>15% plafond à 30 000€ par tranche soit 2 tranche de 200 000€</i>	60 000€	7%
Total « Partenaires »	688 000€	80%
Autofinancement	172 000€	20%
TOTAL	860 000€	100%

Néanmoins, dans le cadre du dossier de demande de subvention adressé à la Région Occitanie, il y a lieu de définir la demande d'aide financière par tranche. Ainsi, je vous propose le plan de financement suivant pour la tranche 1 :

Description des dépenses	Montant HT en euros	
Études	67 500	
Travaux d'aménagements	362 500	
Total du projet	430 000	

Financeurs	Montant en Euros	%
Etat – TEPCV 2016 <i>Critères « Mobilité douce »</i>	234 000€	55%
Conseil Départemental Ariège - CRU Montagnes Ariégeoises <i>20% plafond à 80 000€ par tranche soit 2 tranches de 400 000€</i>	80 000€	18%
Conseil Régional LRMP – CRU Montagnes Ariégeoises <i>15% plafond à 30 000€ par tranche soit 2 tranche de 200 000€</i>	30 000€	7%
Total « Partenaires »	344 000€	80%
Autofinancement	86 000€	20%
TOTAL	430 000€	100%

Il est précisé que cette demande d'aide participative de la part de la région Occitanie fera l'objet d'une nouvelle demande au cours de l'année 2017 pour la tranche 2. Cette nouvelle subvention à hauteur de 30.000€ viendra finaliser l'opération globale.

Par conséquent, je demande au conseil de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Je suis monté, mardi dernier à Paris, signer l'avenant du projet TEPCV sur lequel nous avons candidaté. Ce projet, était un projet de départ qui pouvait s'inscrire dans un financement de deux millions d'euros apportés par l'Etat.

Ce projet est une exception dans l'histoire de la République pour aider les collectivités. Nous sommes près de quatre cents communes à avoir proposé et positionné ces dossiers-là. Cet appel à projet, porté par Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, d'aides aux collectivités permet de mettre en place un projet utile, indispensable et innovant au sein des collectivités. Il aurait été idiot de s'en passer mais il fallait être capable de réaliser le montage des dossiers. Pour cela, je remercie Karine HENRICH, Alexandre PEREIRA, les services de la Communauté de Communes. Cette collaboration, efficace et partenariale, a prouvé que nous étions capables ensemble de faire de belles choses. Il faut savoir que le 12 mai, nous avons signé la première tranche de 500.000 euros et que la deuxième tranche était quasiment acquise, à condition que le projet soit le même que celui que nous avons présenté sur les bases initiales.

Je me félicite que nous puissions avoir reçu ces sommes. Si l'Etat donne 2.000.000 euros, il y aura encore 500 à 600.000 euros qui seront subventionnés par le département et par la région pour nous aider à mettre en place ce projet. Ce projet, ce n'est pas une seule action. Les actions sont déjà définies et c'est sur ces actions que nous avons été lauréatisés. Sur ces 9 actions, il y en a deux qui concerneront la remise en état de l'avenue Alsace Lorraine. Nous partons de la Voie Verte (au niveau du centre multisports), nous traversons la ville pour permettre la continuité de cette voie verte qui traversera le Centre Bourg jusqu'au centre de la ville. Un autre projet viendra du Centre, Maison de Retraite, Camping.

La première tranche concerne l'avenue Alsace Lorraine et la deuxième concerne l'Avenue du 11 novembre 1918. Dans le projet, il y a également une action qui concerne l'achat de voitures électriques. Celles-ci sont déjà en fonctionnement au sein de la municipalité.

La 3ème action sera la mise en place de bornes électriques sur la ville. Monsieur René MASSAT du SDE 09 m'a encore confirmé son soutien pour que nous puissions avoir un projet intéressant sur les bornes et également sur la remise en état de l'éclairage public avec des économies importantes pouvant être faites à travers TEPCV. Nous porterons ce projet main dans la main. Les mobilités douces à l'intérieur du Centre Urbain ont une place prépondérante dans notre dossier TEPCV. Il y aura une partie des travaux consacrée à la démolition de la dalle béton et à plusieurs aménagements en centre-ville. Il y a 3 autres actions qui sont menées dans ce sens. Ce sont des opérations qui sont financées à 70%. Pour les 10% restants, nous espérons être appuyés par la région. Aujourd'hui, c'est vrai, le département s'est engagé sur beaucoup d'opérations. Il ne nous manque plus que la région.

Parmi les autres actions inscrites dans notre dossier TEPCV, il y a l'étude sur l'économie d'énergie, l'étude aussi sur l'aménagement de la place de la Concorde et les mobilités douces au cœur et entre les Soulas. Nous allons relier, pour donner du sens au projet piéton, Sainte Ruffine avec le Soula grâce à une voie verte qui va traverser perpendiculairement l'avenue du 11 novembre.

Il y aura un belvédère à l'ancienne maison de retraite d'où partiront des sentiers de randonnées qui iront jusqu'au centre-ville. Tout cela sera exposé à la Maison des Projets qui sera ouverte 3 jours par semaine et tenue par Camille COSTE, une jeune personne qui a démarré son contrat le 1er octobre et qui vient de valider un Master II en pratiques environnementales. Tous les vendredis, des élus seront également présents à la Maison des Projets. Il y aura une réunion publique le 30 novembre au cours de laquelle seront projetés les

films et seront expliqués les dispositifs AMI Centre Bourg et TEPCV ainsi que le Contrat de Territoire expérimental en lien avec la Communauté de Communes. Ce contrat sera d'ailleurs la préfiguration du Contrat Local de la Ruralité portée par la Communauté des Communes. Tous ces projets amèneront une attractivité à notre ville.

A la suite de la réunion publique, seront annoncées à partir des mois de janvier/février et tout au long de l'année des réunions de quartier pour aller à la rencontre des citoyens pour expliquer ce projet et pour parler de la participation citoyenne. Nous irons au cœur des quartiers pour aborder l'ensemble de ces sujets. L'objectif de TEPCV et de AMI Centre Ancien est que la population soit impliquée et au plus proche de la réalité des projets que nous mettons en œuvre. Il y aura une communication très importante qui va être mise en place. Ce projet permet de supprimer l'ancienne maison de retraite qui est un bâtiment dangereux même s'il permet aujourd'hui au GIGN, aux pompiers et à la police d'y faire des entraînements. Le 1er RCP viendra d'ailleurs, les 15 et 16 novembre, faire un exercice dans la ville sur ce bâtiment.

La technicité et la compétence de nos techniciens est essentielle. Nous sommes très intéressés par tous les soutiens qui viendraient. Aujourd'hui, je suis en relation avec le Ministre des Sports et des Politiques de la Ville. A Paris, Frédéric MASSAT m'a accompagné pour cette signature. Cela m'a fait plaisir de voir que Lavelanet était soutenu.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés (28 voix pour).

Concernant les affaires liées au domaine de l'Enfance-Jeunesse : Convention d'objectifs et de financements à intervenir avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège pour la période du 01/09/2016 au 30/06/2017 pour les actions "Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité" de la Commune de Lavelanet.

Monsieur Jackie Roy

La Caisse d'Allocations Familiales de l'Ariège propose à la Commune de Lavelanet de renouveler son partenariat concernant les quatre actions menées dans le cadre du « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » : 2 en primaire-petite maison de Lavelanet et 2 en secondaire-espace jeunes.

Dans le cadre de son soutien accordé à la structuration d'une offre « enfance et jeunesse » adaptée aux besoins des familles, elle demande, notamment, l'engagement du gestionnaire à mettre en œuvre un projet éducatif et/ou social de qualité, avec un personnel qualifié et un encadrement adapté, proposant des services et/ou activités ouvertes à tous les publics, en respectant un principe d'égalité d'accès et un principe de non-discrimination.

A cette fin, elle propose la signature avec la Mairie de Lavelanet d'une Convention d'Objectifs et de Financement Prestation de Service Ordinaire pour les actions « Contrat local d'accompagnement à la scolarité » pour la période du 01/09/2016 au 30/06/2017.

Cette convention (dont un exemplaire a été joint au dossier du conseil municipal) définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service pour les quatre actions de Lavelanet.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire

Des questions ? Qui est contre? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

Concernant les affaires liées au domaine de l'Urbanisme-Cadastre, je rajoute à l'ordre du jour la délibération relative aux aides aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Nous délibérons aujourd'hui pour accorder des budgets à ces personnes et la Communauté de Communes délibèrera dans quelques jours.

La collectivité s'est engagée, d'une part, dans le projet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt Centre Bourg et, d'autre part, dans le projet de Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte. Il indique que les deux projets susdits doivent conduire le Pays d'Olmes dans une reconversion profonde de son territoire.

La Commune de Lavelanet conjointement avec la Communauté des Communes du Pays d'Olmes ont candidaté à l'Appel à Manifestation d'Intérêt que les Ministres de la Décentralisation et de la Fonction Publique, du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, des Outre-Mer avaient lancé en juin 2014 afin d'impulser une revitalisation des centres-bourgs en déshérence. Ce dossier s'est appuyé sur l'étude reconquête du centre ancien réalisé en janvier 2014. La commune a été lauréatisée en janvier 2015 et la phase études pré-opérationnelle a fait l'objet d'un rendu en avril 2016. Ainsi, la mise en œuvre d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH – RU) a été révélée par l'étude mentionnée susdite comme l'un des enjeux stratégiques et incontournables pour mener à bien le projet de renouvellement urbain.

Néanmoins, la mise en œuvre opérationnelle nécessite désormais que la Communauté de Communes du Pays d'Olmes conclut dans le cadre de la délégation des aides à la pierre une convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain avec l'Agence d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), définissant notamment : les périmètres et champs d'interventions, les enjeux des OPAH, les volets d'actions et leurs objectifs, les modalités de coordination opérationnelle, les enjeux de réhabilitation (propriétaires, bailleurs et propriétaires occupants), les engagements financiers de chacun des partenaires et les conditions de suivi-animation, d'évaluation et de communication. Cette contractualisation aboutira à travers une délibération du Conseil Communautaire du Pays d'Olmes le 2 novembre 2016.

En tenant compte des conclusions de l'étude pré-opérationnelle menée sur le territoire intercommunal et le centre bourg de Lavelanet d'une part et d'autre part sur la future mise en œuvre de cette outil opérationnel (OPAH-RU), Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie en faveur des propriétaires occupants et propriétaires bailleurs.

Ainsi, la commune intervient financièrement pour abonder les aides de l'ANAH et des partenaires dans le cadre de l'OPAH-RU et pour accentuer l'opération façade sur le centre bourg de Lavelanet. Le tableau suivant présente les critères des aides :

1 – Aide au propriétaire occupant (PO) ou bailleur (PB) dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de l'habitat, sous forme de prime.

Propriétaires Occupants (PO)	
Enjeux	Montant de la prime par logement
Précarité énergétique – 10 dossiers	500 €
Logement très dégradé ou indigne – 1 dossier	1 000 €
Total PO/ An (11 dossiers)	6 000 € / an

Propriétaires Bailleurs (PB)	
Enjeux	Montant de la prime par logement
Précarité énergétique – 8 dossiers	1 000 €
Logement très dégradé ou indigne – 8 dossiers	1 000 €
Total PB/ An (16 dossiers)	16 000 € / an
Total PO / PB	22 000 € / an

2 – Aide au propriétaire occupant (PO) ou bailleur (PB) dans le cadre de la réalisation de travaux de ravalement de façade, sous forme de prime.

Propriétaires Occupants (PO) / Bailleurs (PB)	
Enjeux	Montant de la prime par dossier
Travaux de ravalement de façade (périmètre du centre bourg défini dans le cadre de la convention ORCDB-DT valant OPAH -RU)	1000 €
Total PO/ An (30 dossiers)	30 000 €

Ces aides seront inscrites dans le cadre de la convention ORCB-DT valant OPAH – RU pour une durée de 6 ans. Par conséquent le montant annuel des aides de la commune s'élève à 52.000€ par an, soit 312.000€ correspondant à la durée de la convention.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Oui, Monsieur FABRE.

Monsieur Didier FABRE

Est-ce que ces budgets seront attribués en plus de ce que nous attribuons actuellement pour la rénovation des façades ?

Monsieur Le Maire

Oui Monsieur FABRE, la question est importante. Ils auront 1.000 euros de plus attribués, quels que soient le montant et la grandeur de la façade. Ils déposeront un dossier dans le cadre de la ville. Tout cela sera expliqué à la Maison des Projets à l'aide de documents qui seront aussi distribués aux propriétaires. Je travaille également avec des opérateurs de la Caisse des Dépôts et Consignations qui seront prêts à faire des prêts et des aménagements importants sur ces maisons. Il y a des prêts à taux zéro mais aussi des prêts à 1,5% pour des privés ou des entreprises. C'est la collecte de toutes ces informations qui permettra à la chargée de missions de répondre à tout le monde.

Dans ce projet TEPCV, nous voyons que sans la recherche des financements, rien n'aurait pu être possible.

Il y a un engagement financier important de la ville. Grâce à la gestion qui est menée depuis quelques années, nous avons réussi à trouver des possibilités de financements. Ce dossier de financements étudié sur 3-4-5 ans est à la trésorerie. L'objectif est de ne pas augmenter les impôts locaux tels que nous nous étions engagés et tel que nous l'avons fait depuis plusieurs années maintenant.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

Autre délibération concernant les affaires liées au domaine de l'Urbanisme-Cadastre : Achat de la S.C.I DE PREVILLE d'un ensemble immobilier situé avenue Alsace Lorraine.

Depuis plusieurs années, le territoire a engagé une démarche de prévention et de valorisation des friches industrielles et urbaines. A ce jour, ce sont plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés de friches industrielles et urbaines qui ont été requalifiées ou détruites. Néanmoins, de nombreuses friches subsistent encore et dans le contexte actuel d'économie foncière préconisée par les lois Grenelle, ce gisement foncier pour l'accueil des entreprises mais aussi pour d'autres usages tant résidentiels que tertiaires, culturels, etc., ne peut être ignoré. Elles constituent une formidable opportunité de recomposer le tissu urbain de la ville pour une meilleure attractivité dans un souci de développement durable.

Ainsi, positionnée sur l'Avenue Alsace Lorraine, la propriété de la SCI de PREVILLE, cadastrée section C n° 1250, 1251, 1252, 4974 et 4586, d'une superficie totale de 506 m² sont aujourd'hui un lieu inesthétique et dépourvu de toutes fonctions urbaines. Cet ensemble immobilier est en vente. LA Commune de Lavelanet souhaite se porter acquéreuse.

L'objectif de cette acquisition est de réaliser un parking permettant ainsi de supprimer les zones de stationnements qui s'échelonnent le long de la route départementale. Ce nouveau foncier permettra ainsi de développer les mobilités douces sur l'avenue Alsace Lorraine.

Ce projet s'inscrit dans un projet de territoire de cohérence stratégique. En effet, la réalisation de ce parking constitue l'axe reliant d'une part le projet AMI Centre bourg à travers la mise en œuvre d'une restructuration urbaine et globale et d'autre part l'intégration des mobilités douces à travers l'action n°1 du dossier TEPCV.

Je propose donc d'acquérir à la SCI de PREVILLE (cts de ROALDES) l'ensemble immobilier situé avenue Alsace Lorraine (cf plan ci-joint), cadastré section C n° 1250, 1251, 1252, 4974 et 4586 d'une superficie totale de 506 m² au prix de 20.000 €.

Cela permettra de rendre l'avenue Alsace Lorraine beaucoup plus agréable avec des parkings, deux pistes cyclables et un espace piéton. Cela se fera en fin d'année ou début d'année prochaine. Ces projets d'acquisition sont vraiment nécessaires et indispensables pour donner à cette entrée de ville une meilleure image.

Des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue aux suffrages exprimés : 28 voix pour.

Autre délibération concernant les affaires liées au domaine de l'Urbanisme-Cadastre : Opération façades – Subventions.

Monsieur Didier FABRE

Il est présenté au Conseil Municipal la liste des diverses actions menées, en particulier, dans le cadre de l'Opération Façades, celle d'encourager les initiatives privées.

Il est précisé que Madame DURAN Jeanne a déposé une demande de subvention en Mairie pour son immeuble situé 15 rue Alphonse Daudet. Il est proposé d'attribuer aux fins de réfection de façades d'immeubles, à Madame DURAN Jeanne une subvention d'un montant de 1.200 €.

L'efficacité de cette formule incitatrice a été démontrée à plusieurs reprises. Elle a déjà fait ses preuves. Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue aux suffrages exprimés : 28 voix pour.

Autre délibération concernant les affaires liées au domaine de l'Urbanisme-Cadastre : Construction de la future gendarmerie - Type de logements.

Monsieur Didier FABRE

La décision de première référence du Groupement de gendarmerie départementale de l'Ariège précise que l'opération relative à la construction de la future gendarmerie se fera en bâtiments collectifs sur un terrain d'une superficie comprise entre 4.150 et 4.650 mètres carrés. Le programme qui a été retenu après le lancement du concours d'architectes est réalisé sur la base de logements individuels groupés sur la même superficie que mentionnée ci-avant. Ces modalités de constructions s'insèrent mieux dans le paysage urbain de Lavelanet.

En conséquence, il est proposé de maintenir la réalisation de logements individuels telle qu'arrêtée dans l'esquisse architecturale.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Monsieur Le Maire

Nous devons refaire une délibération précisant logements individuelles et non collectifs. Nous avons inscrits au dossier 15 maisons individuelles et 6 logements studio. Aujourd'hui, nous avons un gendarme de plus affecté au Pays d'Olmes. Cela fait 16 maisons individuelles et 6 logements studio. Nous avons déposé le permis de construire pour la fin de l'année de façon à ce que la gendarmerie ne soit pas pénalisée dans le cadre du P.L.U.I (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) qui va être lancé.

Dans les prévisions, le premier trimestre sera consacré à l'aménagement des voiries. Nous travaillons avec Monsieur SBOBBO, Maire de Villeneuve d'Olmes, pour qu'une liaison soit faite entre Villeneuve d'Olmes et Lavelanet. La construction de la gendarmerie pourra intervenir à la fin du deuxième trimestre 2017 mais tout dépendra de l'agrément que nous donnera la gendarmerie. Je tiens à souligner l'efficacité des services de gendarmerie qui est exceptionnelle et nous font grandement plaisir par l'intérêt particulier qu'ils portent à ce projet.

Monsieur Didier FABRE

Dans le cadre de l'aménagement, le SMDEA participera puisque l'eau potable et l'assainissement seront réalisés en même temps.

Monsieur Le Maire

Monsieur BONREPAUX nous soutient également. Nous avons l'aval de beaucoup de services et nous ne pouvons que nous féliciter de cette collaboration.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

Autre délibération concernant les affaires liées au domaine de l'Urbanisme-Cadastre : Demande d'effacement du réseau public d'électricité, dans l'emprise de la démolition sur le site Mirabeau.

Sur le site Mirabeau qui va accueillir le futur centre hospitalier du Pays d'Olmes, il existe un poste de transformation de distribution publique d'électricité référencé P15. De ce poste, partent des réseaux HTA et BT. La moyenne tension 20000 v HTA est souterraine aux alentours de ce poste. Elle doit être maintenue. Par contre, le réseau BT est installé en aérien (sur support) et en souterrain. Une partie de ce réseau aérien va gêner la future démolition de l'ensemble immobilier. En outre, elle n'alimente plus que des bâtiments vacants. Par conséquent, elle doit être partiellement déposée. Un plan des installations électriques sur ce site est annexé à la présente délibération. Une mention particulière est spécifiée au niveau du BT aérien. Compte tenu de ces éléments, il est proposé de demander auprès d'ENEDIS la dépose du réseau BT sur support aérien en câble torsadé telle que matérialisée dans le plan annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur cette délibération.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Merci pour cette délibération.

Délibération votée à la majorité absolue des suffrages exprimés : 28 voix pour.

J'apporterai un élément supplémentaire concernant le projet de l'Hôpital. La Communauté de Communes a lancé le marché. Si les offres sont conformes aux prévisions, les travaux de démolition devraient reprendre en février pour être terminés en mars. Beaucoup de gens s'interrogent car les travaux se sont arrêtés, il y a des marchés publics et les procédures de marché sont longues. Dès avril, les diagnostics au niveau des sols seront faits pour la nouvelle programmation du bâtiment. Nous serons donc quasiment dans les temps. Le projet de l'hôpital est toujours d'actualité avec une parfaite cohésion entre les services de la mairie, de la Communauté de Communes et du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes. Ce projet est un projet commun qui est l'un des objectifs du Centre Ancien. C'est un projet de 18 ou 20 millions d'euros avec des spécificités particulières.

Monsieur Yves PAUBERT

Oui, les travaux ne sont pas abandonnés mais ce ne sont pas les mêmes maîtres d'ouvrage. Le nouveau directeur Centre Hospitalier du Pays d'Olmes, monsieur VIGUIER, m'a confirmé de façon très claire que dans sa lettre de mission, la reconstruction du Centre Hospitalier du Pays d'Olmes fait partie de sa mission prioritaire. Les choses se passent normalement et le projet se fera. Maintenant c'est acquis ! Il est important de trouver les moyens de rassurer la population. L'hôpital se fera et nous en sommes très fiers.

Monsieur le Maire

Dernière information, nous recevons officiellement notre Miss Midi-Pyrénées. C'est un honneur de la recevoir. Elle représentera le Pays d'Olmes et représentera Lavelanet par son élection.

Merci de votre écoute.

Je vous dis à très bientôt, rendez-vous le 29 novembre pour le prochain conseil municipal.

La séance est levée à 19h05.